

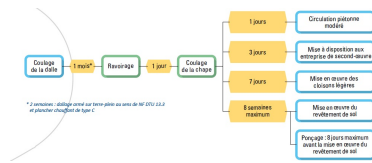
# Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes fluides à base de ciment et à base de sulfates de calcium (8)

Novembre 2022

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes fluides, à base de ciment (CPT 3774-V3) comme à base de sulfates de calcium (CPT 3578-V4), et clôturé le chapitre avec le séchage et la mise en service pour la chape ciment, la chape base ciment et la chape base sulfate de calcium.

## Séchage et mise en service

### Chape ciment (posé désolidarisée ou flottante)



### Points de vigilance

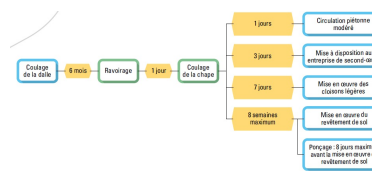
#### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

#### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

### Chape base ciment (pose adhérente)



### Points de vigilance

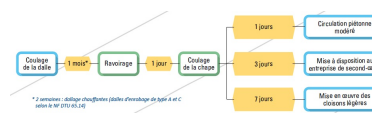
#### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

#### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

### Chape base sulfate de calcium



### Points de vigilance

#### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Température du support et du local comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage ;
- Aucune charge fixe pendant au moins 3 jours.

#### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h ou 72 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.
- Élimination de la pellicule de surface après 24 h de séchage de la chape.
- Mesure obligatoire du taux d'humidité résiduelle de la chape avant la mise en œuvre des revêtements suivant tableau ci-dessous.

	Condition de pose du revêtement	
	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 34 jours	NF P10-200 (DTU 53.2)
Parquets collés	< 3%	NF P10-200 (DTU 53.2)
Parquets flottants	< 3%	NF P10-204 (DTU 53.11)
Parquets collés	< 5%	NF P10-200 (DTU 53.11)
Carrelages collés	< 4,5%	NF P10-200 (DTU 53.2)
Parquets collés	< 4,5%	NF P10-200 (DTU 53.11)
Pellicures de sols	< 4%	NF P10-200 (DTU 53.11)



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](http://infociments.fr)**

**Consultez** les derniers projets publiés  
**Accédez** à toutes nos archives  
**Abonnez-vous** et gérez vos préférences  
**Soumettez** votre projet